



# BERCOSOL

## Peinture pour sols

à base de résine polyuréthane à deux composants en phase solvant pour revêtement mince.

- ▷ PEINTURE SEMI-BRILLANTE.
- ▷ EXCELLENTE RESISTANCE AUX PRODUITS CHIMIQUES.
- ▷ BONNE RESISTANCE A L'ABRASION.

## DOMAINE D'UTILISATION

**TRAVAUX :** Neufs, de rénovation ou d'entretien. Selon normes NF P 74-203 (DTU 59.3) et/ou Règles et Recommandations SNFORES.

**EMPLACEMENT :** A l'intérieur ou à l'extérieur.

**DESTINATION :** Locaux soumis au trafic. Sols industriels tels que : Usines et ateliers, laboratoires, entrepôts, aires de stockage. Sols de garages et parcs de stationnement automobile. Convient également pour le revêtement des murs, en intérieur seulement selon NF P 74-201 (DTU 59.1).

### SUPPORTS CONVENABLEMENT PREPARES :

#### Sols :

- ▷ Planchers neufs en béton surfacé conformes au DTU 21.
- ▷ Chapes ou dalles neuves à base de liant hydraulique conformes au DTU 26.2.
- ▷ Dallages neufs en béton sur terre-plein conforme au DTU 13.3.

- ▷ Supports similaires conformes aux normes et règles applicables lors de leur exécution, nus ou revêtus de peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.
- ▷ Béton bitumineux, asphalte, ou autres (selon règles d'exécution).

*NOTE : Les surfaces à revêtir doivent comporter des formes de pente avec les évacuations nécessaires si elles reçoivent des eaux de lavage (sols industriels et aires de stationnement automobile) ou de pluie (ouvrages extérieurs).*

#### Murs :

- ▷ Parements de béton brut de décoffrage, parements de produits industriels en béton, enduits au mortier de liants hydrauliques, conformes au DTU 59.1.
- ▷ Supports similaires conformes aux normes et règles applicables lors de leur exécution, nus ou revêtus de peintures compatibles en bon état de conservation et parfaitement adhérentes.

## IDENTIFICATION DU PRODUIT

**AFNOR T 36-005 Famille I classe 6 a.**

**DEFINITION :** Produit de protection de surface à résistance physico-chimique pour revêtement en feuil mince d'aspect semi-brillant à base de résine polyuréthane aliphatique non jaunissante à deux composants en phase solvant, destiné à être appliqué en une ou deux couches sur impression. (Cf. exemples de systèmes ci-après).

### APTITUDE A L'USAGE :

#### Fonctions particulières de protection :

- ▷ Renforce la résistance superficielle des supports (usure et chocs).
- ▷ Protège le support contre certains agents chimiques tels que les acides chlorhydrique, phosphorique et sulfurique dilués à 20 %, aux huiles de moteurs et huiles hydrauliques (tableau des résultats des tests communiqué sur simple demande).

#### Fonctions complémentaires de décoration :

- ▷ Supprime la formation de poussière provenant des bétons et des mortiers à base de liant hydraulique.
- ▷ Réduit la microrugosité des supports.
- ▷ Permet l'entretien des surfaces par simple lavage (lessivage et rinçage).
- ▷ Apporte au support une couleur uniforme.

**EXTRAIT SEC EN VOLUME :** 51 % ± 2,0.

**MASSE VOLUMIQUE DU MELANGE :** 1,35 ± 0,05 kg/dm<sup>3</sup>.

### RAPPORT DE MELANGE :

En poids : 67/33.  
En volume : 58/42.

**TEMPS DE MURISSEMENT A 20°C :**  
30 minutes avant utilisation.

**DUREE DE VIE DU MELANGE A 20°C :** 5 heures.

### TEMPS DE SECHAGE :

- ▷ Sec en surface : 1 heure.
- ▷ Sec : 6 heures.
- ▷ Sec apparent complet / recouvrable au minimum : 24 heures, au maximum : 6 jours.
- ▷ Dur : 7 jours.
- ▷ Mise en service : trafic léger 48 heures, trafic normal 7 jours.

### ASPECT DU FEUIL SEC :

- ▷ Brillant BS à 60° : 80.
- ▷ Teintes selon nuancier RAL / AFNOR.

### DILUANT DE NETTOYAGE :

DILUANT PU.

### DILUTION : DILUANT PU.

Brosse et rouleau : 3 à 5 %.  
Pistolet pneumatique ou airless : 0 à 5 %.

### MATERIEL D'APPLICATION :

Brosse, rouleau, pistolet pneumatique ou airless.

### RENDEMENT PRATIQUE :

8.5 m<sup>2</sup>/ litre pour 60 µm secs.  
Selon l'absorption et le relief des supports, ce rendement peut varier de 20 à 30 %

### CONSERVATION :

12 mois en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

### CONTROLE QUALITE :

Le contrôle de la production en usine est réalisé suivant un système de management de la qualité certifié ISO 9001.



# BERCOSOL

Peinture de sols à base de résine polyuréthane à deux composants en phase solvant pour revêtement mince.

## EXEMPLES DE SYSTEMES DE REVETEMENT

### SYSTEME DE REVETEMENT EN FEUIL MINCE MONOPRODUIT

IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
<b>BERCOSOL**</b> Dilué de 3 à 5 % <i>Selon matériel</i>	8,5 m <sup>2</sup> /litre  60 µm	<b>BERCOSOL</b> dilué de 3 à 5 % <i>Selon matériel</i>	8,5 m <sup>2</sup> /litre  60 µm	<b>BERCOSOL</b> dilué de 3 à 5 % <i>Selon matériel</i>	8,5 m <sup>2</sup> /litre  60 µm

\* COUCHE D'IMPRESSION NON INDISPENSABLE POUR L'ENTRETIEN/RENOVATION SUR EXISTANT COMPATIBLE EN BON ETAT DE CONSERVATION.

\*\* PEUT ETRE REMPLACEE PAR BECOPOX RESINE OU BECOPOX FIXATEUR EN FONCTION DES CONTRAINTES D'ADAPTATION AU SUPPORT.

### SYSTEME DE REVETEMENT EN FEUIL MINCE SUR FIXATEUR INCOLORE

IMPRESSION*	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	INTERMEDIAIRE	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE	FINITION	CONSOMMATION EPAISSEUR SECHE
<b>BERCOPOX FIXATEUR**</b> Dilué de 5 à 7 %	7 m <sup>2</sup> /litre  60 µm	<b>BERCOSOL</b> dilué de 3 à 5 % <i>Selon matériel</i>	8,5 m <sup>2</sup> /litre  60 µm	<b>BERCOSOL</b> dilué de 3 à 5 % <i>Selon matériel</i>	8,5 m <sup>2</sup> /litre  60 µm

\* COUCHE D'IMPRESSION NON INDISPENSABLE POUR L'ENTRETIEN/RENOVATION SUR EXISTANT COMPATIBLE EN BON ETAT DE CONSERVATION.

\*\* PEUT ETRE REMPLACEE PAR BECOPOX RESINE OU BECOPOX FIXATEUR EN FONCTION DES CONTRAINTES D'ADAPTATION AU SUPPORT.



# BERCOSOL

Peinture de sols à base de résine polyuréthane à deux composants en phase solvant pour revêtement mince.

B E R C O S O L

## APPLICATION DU PRODUIT

**NATURE ET ÉTAT DES SUBJECTILES : CF. NORMES NF P 74-203 (DTU 59-3) ET/OU RÈGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES, PLUS NORMES NF P 74-201 (DTU 59.1).**

Les systèmes de peintures ne sont exécutés que sur des subjectiles propres, secs et dépoussiérés. La surface des matériaux doit être exempte de taches, de projections de produits gras, de plâtre, de mortier.

Les caractéristiques des subjectiles neufs doivent satisfaire aux exigences des normes NF P 74-201-1 / NF P 74-203-1 et notamment l'humidité contenue dans le support doit être inférieure ou égale à 4 % en masse.

L'évaluation du taux d'humidité résiduelle peut se faire en mettant en évidence son excès par la pose d'un film polyéthylène transparent de 200 à 250 µm d'épaisseur, de forme carrée et de dimensions comprises entre 0.7 et 1 m de côté :

- ▷ Appliquer le film sur le support et coller tout le tour avec un adhésif large.
- ▷ Après 24 heures, noter la présence éventuelle de gouttes d'eau sous le film, si tel est le cas, l'humidité du support est supérieure à 4 %.

Les anciens revêtements à conserver doivent présenter des caractéristiques mécaniques suffisantes (adhérence, compatibilité) et ne doivent pas présenter de désordres (écaillage, cloquage).

**PREPARATION DES SURFACES : CF. NORMES NF P 74-203 (DTU 59.3) ET/OU RÈGLES ET RECOMMANDATIONS SNFORES, PLUS NORMES NF P 74-201 (DTU 59.1).**

Élimination des anciens revêtements de peinture par décapage chimique (décapant), thermique ou par projection d'abrasifs (grenaillage).

Traitement chimique des sols si nécessaire avec une solution acide telle que BERCONET (Cf. Fiche descriptive) ou une solution d'acide chlorhydrique dilué à raison de 10 % dans de l'eau.

Les chapes neuves incorporées à structure fermée et/ou contenant des produits de cure (chapes à l'hélicoptère) feront l'objet d'une préparation de surface par projection d'abrasifs (grenaillage ou sablage sous pression d'eau) Rinçage à l'eau claire. Séchage. Dépoussiérage.

### PREPARATION DU PRODUIT :

Le kit comprend deux composants prédosés non fractionnables : une base et un durcisseur.

Mélanger soigneusement les deux éléments pendant deux minutes à l'aide d'un agitateur mécanique à vitesse lente (300 tr/mn) afin de ne pas incorporer de l'air dans le mélange.

Transférer le mélange dans un récipient propre et recommencer le mélange mécanique.

Attendre le temps de mûrissement de 30 minutes et répartir le mélange à la brosse et/ou à l'aide d'un rouleau monté sur perche, ou par pulvérisation au pistolet.

### Pour finition antidérapante pour passage des piétons :

Introduire dans le produit pour couche intermédiaire au moment du mélange le KIT ADJUVANT ANTIDERAPANT de 360 g dans la base du kit de 12 L avant d'introduire le durcisseur.

### Pour finition antidérapante :

Saupoudrer à refus dans la couche d'impression encore fraîche, de la SILICE 01-04 à raison de 2 kg/m<sup>2</sup> environ. Après séchage, balayer le surplus de silice avant recouvrement par la /les couche(s) de finition.

### CONDITIONS MINIMALES D'INTERVENTION :

La température du support est :

- ▷ supérieure à +10°C et inférieure à + 25° C,
- ▷ supérieure de 3°C à celle du point de rosée pour éviter toute condensation.

La température ambiante doit être :

- ▷ supérieure à + 10°C,
- ▷ inférieure à + 30°C.

L'humidité ambiante est inférieure à 70% HR.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

**Référentiel :** Normes NF P 74-203 (DTU 59.3) , Règles et recommandations SNFORES, plus normes NF P 74-201 (DTU 59.1) pour les murs.

**Supports spécifiques non explicitement mentionnés :** Nous consulter.

**Durée de vie :** Bon fonctionnement du revêtement, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, de 2 ans minimum, dans des conditions d'entretien normales, pour une durée de vie jusqu'à 5 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition et de leur environnement.

**Entretien d'aspect du revêtement :** Lessivage et rinçage à l'eau sous pression.

**Entretien ou rénovation du revêtement :** Selon NF P 74-203 ou NF P 74-201 avec le produit d'origine.

**Enlèvement du revêtement :** Décapage par tous moyens appropriés. Nous consulter.

Ce produit de construction est conçu pour répondre à la Directive 89/106/CEE d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour les caractéristiques essentielles spécifiées dans la norme NF EN 1504-2, tableaux ZA.1 g (marquage CE).



# BERCOSOL

Peinture de sols à base de résine polyuréthane à deux composants en phase solvant pour revêtement mince.

## CONDITIONNEMENTS ET TEINTES

- ▷ Pot de 1 litre ( base 0,58 l + durcisseur 0,42 l)
- ▷ Pot de 4 litres ( base 2,32 l + durcisseur 1,68 l)
- ▷ Pot de 12 litres ( base 6,96 l + durcisseur 5,04 l)
- ▷ Livré en teinte selon références AFNOR / RAL.

## HYGIENE ET SECURITE

- ▷ Fiche de Données de Sécurité\* : **BERCOSOL**.
- ▷ **PRODUIT INFLAMMABLE.**
- ▷ **POINT D'ECLAIR DU MELANGE :**  
Base et durcisseur : entre 23 °C et 55 °C
- ▷ **Classement conventionnel de réaction au feu : M2**  
sur support M0 selon arrêté du 21.11.02.
- ▷ Ce produit répond à la Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de Composés Organiques Volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures.

**Valeurs limites UE pour ce produit (cat. A/j) :**  
**550 g/l (2007) / 500 g/l (2010).**  
**Ce produit contient max 450 g/l COV.**

\*Celle-ci est accessible :  
Par Minitel : 08 36 05 10 12 (QUICKS-FDS)  
Ou Internet : <http://www.quickfds.com>

## CONDITIONS GENERALES D'EMPLOI

Le produit doit être employé par référence aux présentes informations et à nos Conditions Générales de Vente. Ces informations sont le résultat des essais de qualification du produit pour une utilisation conforme aux règles de l'art ; normes, règles professionnelles, normes spécifiques de la série NS PC du fabricant pour la France. Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des subjectiles à revêtir pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère. Le produit décrit dans cette fiche est un produit de construction portant le marquage CE s'il est visé par une spécification harmonisée selon la Directive Européenne DPC 89/106/CEE et son décret français d'application. Sa mise en œuvre comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à un rôle purement esthétique ils sont normalement employés pour la réalisation

d'ouvrages de construction. Mais ils peuvent l'être pour de simples travaux de décoration ou d'entretien.

Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de deux ans minimum exigée en France des constructeurs pour les revêtements à caractère d'éléments d'équipement dissociables, (ils peuvent être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction, bien qu'ils ne soient pas des «EPERS ». Utilisés en simples travaux de décoration ou d'entretien, ils peuvent satisfaire à la garantie de deux ans sur les biens de consommation livrés installés. Au-delà de la garantie de 2 ans, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements est possible en France, sous réserve de préconisations spécifiques d'emploi des produits, assorties d'un entretien périodique des parements.